



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-168

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2020

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - BCBDE

R02-2020-08-04-002 - Arrêté n° BCBDE2020217-001 du 4 août 2020 portant nomination du comptable public du syndicat mixte du transport collectif sur site propre (SMTCSPP). (1 page)

Page 3

Sous Préfecture de la Trinité

R02-2020-08-04-001 - arrêté portant désignation des représentants du préfet au sein des comités de la caisse des écoles des communes de l'arrondissement de La Trinité (2 pages)

Page 5

PREFECTURE MARTINIQUE - BCBDE

R02-2020-08-04-002

Arrêté n° BCBDE2020217-001 du 4 août 2020 portant nomination du comptable public du syndicat mixte du transport collectif sur site propre (SMTCSPP).



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté BCBDE 2020 217 - 001
portant nomination du comptable public
du syndicat mixte du transport collectif sur site propre (SMTCSP)**

LE PRÉFET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-30 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'avis du directeur régional des finances publiques du 8 juillet 2020 proposant la nomination de Madame Marie OSTALIE-MORVILLIER en qualité de comptable public de la structure ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Marie OSTALIE-MORVILLIER est nommée comptable public du syndicat mixte du transport collectif sur site propre à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le - 4 AOUT 2020

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture



ANTOINE POUSSIER

Sous Préfecture de la Trinité

R02-2020-08-04-001

arrete portant désignation des représentants du préfet au
sein des comités de la caisse des écoles des communes de
l'arrondissement de La Trinité

arrêté, désignation, représentants, préfet, caisse des écoles, arrondissement, La Trinité

ROBERT

Monsieur Emile GARCON
81 route Pointe Fort
97231 ROBERT

SAINTE-MARIE

Madame Mickaëlle TAYEE
35 Rue Pakala
97230 SAINTE-MARIE

LA TRINITE

Madame Guylaine FARADE
Quartier Autre Bord
97220 LA TRINITE

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Fort-de-France

Article 3 - La secrétaire générale de la sous-préfecture de La Trinité et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et dont copie sera notifiée à l'intéressé.

04 AOUT 2020

Le Sous-Préfet de la Trinité et
de Saint-pierre



Nicolas ONIMUS